ESAT un travail social sous contraintes économiques

Texte Emmanuel CAEN - Photo Didier LACROIX

Ils sont plus de 20 dans la région et emploient plus de 2500 personnes handicapées. C'est dire l'importance de ces structures dont on connait l'existence sans vraiment savoir comment elles fonctionnent. Explications à travers l'exemple du plus ancien établissement de la région : celui de l'Apei de Lons qui fêtera en novembre prochain un demi-siècle d'existence.

Zone industrielle de Lons. Entre Smoby et le garage des Sports, non loin du laboratoire du fameux pâtissier lédonien Pelen, immergé dans tout ce que la préfecture du Jura compte d'entreprises, une structure pas tout à fait comme les autres passerait tout à fait inaperçue si trois lettres en grand format ne s'affichaient sur le mur : CAT pour Centre d'Aide par le Travail, ancienne appellation contrôlée de ce qui est depuis la loi de février 2005 devenu ESAT pour Etablissement de Soutien et d'Aide par le Travail.

Créé dès 1963 par l'Apei de Lons, celui-ci participait de la formidable mobilisation des parents pour l'organisation collective de l'accompagnement de leurs enfants souffrant d'un handicap mental. Source de revenus, de lien et de reconnaissance sociale, d'apprentissage et d'autonomie, le travail apparaissait alors comme un facteur clé de l'intégration sociale des adultes handicapés dont personne ne se souciait vraiment à l'époque. Entre des activités de conditionnement, métallerie, blanchisserie, imprimerie et entretien des espaces verts, il emploie aujourd'hui près de 180 travailleurs présentant des déficiences mentales et plus d'une quarantaine de salariés valides en charge de la gestion, de l'encadrement et de la formation, de la santé ou du travail social. Car " *ici,* explique François Coulon qui dirige l'établissement, *les personnes handicapées n'ont pas le statut de salariés mais celui d'usagers d'un établissement médicosocial où l'activité professionnelle est une des facettes de l'accompagnement.*



Atelier de conditionnement



A la blanchisserie

Celui-ci a également pour objet l'autonomisation, l'épanouissement et l'intégration sociale de chaque travailleur. Mais dans le même temps nous devons répondre aux attentes des entreprises, associations ou collectivités locales qui nous font confiance. Si la conciliation entre contraintes économiques et travail social est une vraie problématique, nous avons ici fait le choix de faire passer les personnes d'abord ".

Concrètement ? Un, les excédents retournent dans une large mesure aux personnes handicapées via, par exemple, l'amélioration des conditions d'accueil et de travail, la récente souscription d'une mutuelle santé ou encore la participation de l'établissement à une épargne " chèques vacances ". Deux, une demi-journée par semaine est consacrée à des activités extra professionnelles allant de la photographie au bricolage en passant par l'alphabétisation ou la réalisation du journal interne " *la Gazette de l'Esat* ".
Néanmoins, l'option prise n'a rien d'évident : " *Ici nous ne sommes certifiés ni ISO 9001 ni 14001 contrairement à d'autres établissements du même type qui travaillent pour l'industrie,* explique François Coulon. *Mais peut-être aurons-nous à moyen terme à nous inscrire dans une démarche de certification afin de faire reconnaitre les compétences de nos travailleurs et leur capacité à satisfaire des critères de qualité pour conserver ou développer de l'activité. C'est en tout cas un vrai enjeu...* " Comme la perspective de création d'une entreprise adaptée en collaboration avec Jura Tri pour des travailleurs handicapés plus autonomes prévue pour 2014 ou le développement de solutions destinées à ceux et celles prenant leur retraite. "*Aujourd'hui le travailleur d'ESAT hébergé en foyer qui prend sa retraite perd aussi le logement où il a fait toute sa vie ce qui est souvent un arrachement...* " D'où la réservation par l'Apei de trois places à la maison de retraite d' Assises pour une période de 25 ans. Une solution qui permet si besoin de préserver quelques liens... en attendant mieux !



François COULON
Directeur de l'ESAT de Lons-le-Saunier

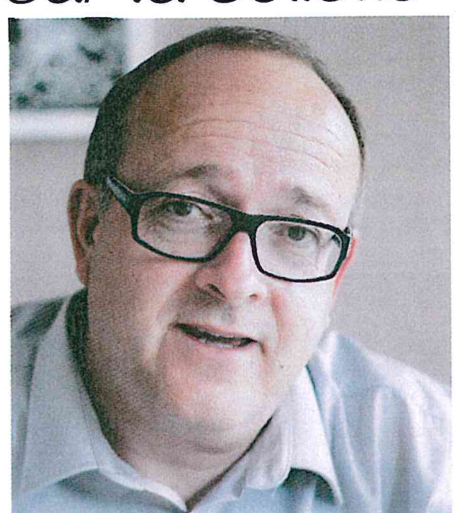
Rendez-vous

50 ans de l'ESAT de Lons
Les 21 et 22 novembre prochain avec :

- **Deux journées « portes ouvertes »**

- **Un colloque le 21 novembre après-midi au Carcom de Lons en présence de la présidente de l'Union Nationale des APEI, Christel Prado**

L'aide par le travail sur la sellette



Fabrice Richard-Delatour directeur de l'Apei de Lons



Atelier de recyclage de matériel informatique

Suite aux critiques de l'assemblée des départements de France et dans l'attente d'un possible transfert des ESAT du budget de l' État à celui des conseils généraux, le directeur de l'Apei de Lons - Fabrice Richard-Delatour - remet les points sur les "i"

Si le transfert de la responsabilité des ESAT aux conseils généraux n'est encore pas votée, dans le milieu tout le monde se prépare à cette éventualité à l'horizon 2015. D'où le tir de barrage en mars dernier de l'Assemblée des Départements de France qui s'oppose à toute création de places.

D'abord parce que les ESAT présenteraient déjà une surcapacité notoire (ayant permis l'intégration des personnes présentant des troubles psychiques). Ensuite parce que ces structures seraient dépassées ainsi que l'affirme un courrier de l'ADF : " *Les jeunes majeurs handicapés ayant été scolarisés avec soutien, tout comme leurs parents, n'accepteront plus d'être institutionnalisés à 21 ans. Des services de " Job Coaching " peuvent assurer une intégration et un suivi dans les entreprises...* "

De quoi écœurer les connaisseurs du secteur et faire réagir tous les étages du réseau des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) qui dès 1953 créait son premier Centre d'Aide par le Travail (à Carcassone). Ainsi de Fabrice Richard-Delatour, directeur de l'APEI de Lons, qui dénonce :

" *Croire que les personnes handicapées que nous employons pourraient être embauchées dans le milieu ordinaire est un leurre ! Il faut quand même rappeler qu'elles sont orientées en ESAT par la Maison Départementale des Personnes Handicapées à condition que leurs capacités au travail soient inférieures au tiers de celles d'une personne valide. C'est la raison pour laquelle les ESAT ne sont pas des entreprises mais des structures médicosociales et que les contrats qui nous lient aux travailleurs handicapés sont des contrats d'aide et de soutien par le travail et non de véritables contrats de travail. Notre but, c'est l'aide à la personne. Le travail n'est qu'un moyen. Néanmoins s'il ne répondait à aucun besoin et n'était pas créateur de valeur ajoutée, nous n'aurions aucune commande. Or nous travaillons avec V33, Smoby, Thirode, Lactalis ou Bel depuis des années* ".

ESAT mode d'emploi

Pour qui ?

Des personnes dont la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a estimé qu'elles n'étaient pas capables de travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée et ayant des capacités de travail inférieures au tiers de celles d'une personne valide.

Pour quelle rémunération ?

Les travailleurs bénéficient de la Garantie de Rémunération des Travailleurs Handicapés comprise entre 55 et 110% du Smic horaire. Celle-ci provient en partie de l'ESAT en contrepartie du travail et en partie par l'Etat. Elle peut être complétée par l'AAH pour atteindre le SMIC brut.

Avec quels financements ?

Le financement provient d'une part des prestations facturées aux clients et dépend donc de l'activité. Le reste est financé par l'Etat au titre de la compensation de la faible productivité des travailleurs. A ce titre les ESAT perçoivent une subvention par place et par an d'un peu plus de 11000 euros en moyenne.